



# RÈGLEMENT OFFRE DE GRATUITÉ CAMPAGNE D'ACQUISITION OMNIALE MI Septembre/Octobre 2021

## ARTICLE 1 - Objet

INTÉRIALE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 685 365, dont le siège social est 32 Rue Blanche - 75009 PARIS, met en place une offre de gratuité à destination des prospects souhaitant souscrire à l'offre **OMNIALE sur les mois de septembre et octobre 2021**. L'opération de gratuité est en cours d'exploitation jusqu'au 31 octobre prochain.

## ARTICLE 2 - Conditions

Les adhésions à l'offre OMNIALE devront être validées par INTÉRIALE pour ouvrir droit aux conditions du présent Règlement d'offre de gratuité. INTÉRIALE se réserve la possibilité de refuser toute adhésion pour tout motif d'opportunité.

## ARTICLE 3 – Durée de l'offre

L'offre de gratuité est valable pour toute adhésion à l'offre OMNIALE 2021 conclue à compter du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 octobre 2021.

Pour toute adhésion par courrier, le cachet de la poste fait foi.

Pour toute adhésion en agence, la date inscrite sur le bulletin d'adhésion par le conseiller fait foi.

## ARTICLE 4 – Conditions de l'offre et modalités de gratuité

Tout adhérent OMNIALE ayant souscrit le package santé et prévoyance en adhésion immédiate jusqu'au 18 septembre 2021 inclus se verra attribuer automatiquement un avoir de 4 mois de cotisations, applicable dès le premier mois de cotisation, sous réserve que le dossier d'adhésion ait été validé par le service « Direction de l'Expérience Adhérent » d'INTÉRIALE. L'offre de gratuité sera prolongée ensuite du 19 septembre au 31 octobre 2021 sur la base de 2 mois offerts de cotisations sur la souscription du package santé et prévoyance.

## ARTICLE 5 – Formalités d'adhésion

Les conditions d'adhésion à l'offre OMNIALE 2021 définies au sein du Règlement mutualiste applicable s'appliquent pour bénéficier de l'offre de gratuité.

## ARTICLE 6 - Responsabilité de la structure organisatrice de la campagne

La responsabilité d'INTÉRIALE ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent règlement devait être modifiée, écourtée ou annulée.

Toute contestation dans l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la structure organisatrice.

## ARTICLE 7 - Communication

Le règlement de l'offre de gratuité de rentrée à l'offre OMNIALE est disponible sur simple demande écrite au siège d'INTÉRIALE ou est consultable sur le site internet de la Mutuelle ([www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)).

## ARTICLE 8 - Modification

INTÉRIALE se réserve le droit d'interrompre le présent règlement d'offre de gratuité ou de modifier les conditions du présent règlement, à tout moment, à la condition d'en informer immédiatement par tout moyen et notamment par le biais d'une mention sur son site internet, les prospects ou adhérents à l'offre. Dans ce cas, cette information rendra opposable l'interruption ou les modifications du présent Règlement.

## ARTICLE 9 - Informatique et Libertés

Les informations recueillies par INTÉRIALE sur la base de votre consentement font l'objet d'un traitement informatique et ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion de votre demande d'être recontacté aux fins de vous proposer une couverture santé et prévoyance adaptée à vos besoins. Vous pouvez retirer ce consentement à tout moment. Dans ce cadre, vos données seront transférées et traitées par le(s) service(s) chargé(s) de gérer les demandes.

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment.

Vous pouvez nous écrire pour exercer vos droits par email ([directionjuridique@interiale.fr](mailto:directionjuridique@interiale.fr)) ou par courrier (INTÉRIALE – Délégué à la Protection des Données – 32 RUE BLANCHE -75009 PARIS). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Pour plus d'informations, consultez <https://www.interiale.fr/donnees-personnelles>.